



CONFORMITE AU CONTACT ALIMENTAIRE pour Rubio Monocoat Oil Plus 2C (A+B)

Déclaration de conformité

Avec cette déclaration, nous déclarons que si Rubio Monocoat Oil Plus 2C est utilisé sur une surface en bois qui est en soi sans danger pour les aliments, la combinaison du bois et de notre Oil Plus 2C est également sans danger et donc 'food contact compliant', en conformité avec CE n° 1935/2004. Cette déclaration est le résultat d'un test officiel, réalisé par Eurofins, un institut de test officiel indépendant.

Le Règlement (CE) N° 1935/2004 requiert que tous les matériaux ou objets destinés, à l'état de produit fini, à entrer en contact avec des denrées alimentaires, ne doivent pas céder à ces denrées des constituants en une quantité susceptible de présenter un danger pour la santé humaine, d'entraîner une modification inacceptable de la composition des aliments ou d'altérer leurs caractères organoleptiques.

Pour assurer la conformité au Règlement (CE) N° 1935/2004, toutes les substances chimiques utilisées pour Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) ont été évaluées et le produit a été testé en vue de sa migration, tel décrit ci-dessous.

Les substances chimiques utilisées pour Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) sont énumérées dans le Règlement (UE) N° 10/2011 tel que modifié ou dans la réglementation suisse SR 817.023.21, ou sont classées comme non dangereuses – signifiant qu'aucune substance classée comme toxique, cancérigène, mutagène ou dangereuse pour la reproduction n'a été utilisée dans le produit.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) ne contient aucun additif à double usage.

Des échantillons représentatifs de planches en bois traitées avec Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B), appliqué selon la fiche technique du produit, ont été testés en vue d'une migration spécifique, MOSH/MOAH, NIAS et des propriétés sensorielles pendant 2 heures à 40 °C dans les pires conditions pour les simulateurs. Tous les résultats étaient inférieurs aux limites de migration, ce qui signifie qu'à condition que Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) soit appliqué au bois et séché/durci selon les informations fournies dans la fiche technique, le produit sera conforme au Règlement (CE) N° 1935/2004 pour le contact avec tous types de denrées alimentaires pour une durée maximale de 2 heures à une température maximale de 40 °C.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) est fabriqué conformément au Règlement (CE) N° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. En outre, Rubio Monocoat Oil Plus 2C (composant A+B) est conforme au Règlement (CE) N° 1935/2004 articles 3, 15 et 17 à propos de l'inertie, de l'étiquetage et de la traçabilité.

11 mars, Izegem, Belgique


BV MUYLLE FACON SRL
Ambachtenstraat 58 - B-8870 Izegem
Tel: +32 (0) 51 30 99 78 - Fax: +32 (0) 51 30 99 78
BTW BE 0607 980 657